

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 16 (1938)

**Artikel:** Note sur les archives de la famille Tronchin  
**Autor:** Gardy, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727900>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## NOTE SUR LES ARCHIVES DE LA FAMILLE TRONCHIN

Fréd. GARDY.



PARMI les familles genevoises ayant marqué dans l'histoire de notre cité les Tronchin occupent un des premiers rangs. Dans l'Eglise et à l'Académie, au gouvernement de la République, dans le domaine des arts et des sciences, dans les affaires, ils ont joué, depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle, un rôle considérable. Les archives qu'ils avaient heureusement accumulées et précieusement conservées et qu'ils avaient fait classer avec soin au siècle dernier, sont aussi remarquables par la qualité que par la quantité. Bien connues des chercheurs, elles ont été fréquemment utilisées, grâce à l'obligeance et à la libéralité des derniers possesseurs. Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elles étaient déposées dans la maison de Bessinge, si accueillante à tous. L'avant-dernier propriétaire en particulier, Henry Tronchin, veillait sur elles avec un soin exemplaire et, bien qu'il ne fût pas préparé aux travaux historiques, il en avait tiré lui-même deux ouvrages fort agréables à lire, l'un consacré au *Conseiller François Tronchin* (1895), l'autre au *Docteur Th. Tronchin* (1906). Mais les nombreuses publications pour lesquelles on s'est servi des papiers de Bessinge sont bien loin d'en avoir épuisé l'intérêt.

Ce n'est pas le lieu d'exposer les causes qui motivèrent l'aliénation de ces archives et de faire l'historique des négociations qui, grâce à d'obligeants intermédiaires<sup>1</sup>, aboutirent, au printemps 1937, à l'achat de la plus grande partie de cette riche collection par deux institutions genevoises. Disons seulement que la Biblio-

<sup>1</sup> Parmi lesquels nous citerons M. Paul-L. Bader, libraire.

thèque publique et universitaire, qui se mit naturellement la première sur les rangs, aurait eu de la peine, à elle seule, à réunir les fonds nécessaires. Elle trouva heureusement des concours précieux. Tout d'abord, celui de la Société du Musée historique de la Réformation, qui se montra d'emblée disposée à acquérir pour son compte tous les documents concernant l'histoire de l'Eglise de Genève et des Eglises réformées étrangères; puis celui de la Commission des Fonds universitaires et de la Commission du Fonds auxiliaire de la Bibliothèque, qui aidèrent généreusement cette dernière à parfaire la somme qu'elle préleva sur son fonds de réserve. C'est un ensemble de près de quatre cents recueils, concernant le XVI<sup>e</sup>, le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, qui est devenu la propriété pour une part de la Bibliothèque de Genève et pour une autre part de la Société du Musée historique de la Réformation.

A ceux qui éprouveraient quelque regret de cette dissociation, nous dirions, pour les rassurer, tout d'abord que les archives Tronchin, comme on le verra tout à l'heure, se prêtent fort bien à ce partage; ensuite que le Musée historique de la Réformation a son siège dans le bâtiment même de la Bibliothèque, avec laquelle il a toujours entretenu d'étroites relations, et que, par conséquent, l'ensemble des documents ne sera même pas matériellement disjoint.

\* \* \*

Ces archives se présentent sous la forme de recueils cartonnés, en général assez judicieusement constitués. Ce travail de classement a été effectué au milieu du siècle dernier par le pasteur François Théremin (1803-1883), qui exerça le ministère à Vandœuvres de 1835 à 1865. Dans la nécrologie qu'a publiée à sa mort la Société d'histoire et d'archéologie<sup>1</sup>, il est dit ceci: « Son goût pour les livres et son obligeance le portèrent à donner ses soins à la bibliothèque Tronchin à Bessinge. Il en catalogua les imprimés et les manuscrits et il a rendu de grands services à tous ceux qui ont eu recours à cette belle collection. »

Il serait plus juste de dire qu'il *classa* les manuscrits et les réunit en volumes, car, à ma connaissance, il n'en existe pas de catalogue établi par Théremin. Le seul répertoire que nous connaissions — et encore est-il très sommaire — est un inventaire sur fiches rédigé par Henry Tronchin pendant les dernières années de sa vie et qui ne donne qu'un bref aperçu du contenu de chaque volume. Il reste à établir un catalogue proprement dit.

La collection Tronchin, qui a été classée assez arbitrairement en trois séries, sauf erreur par Henry Tronchin, se divise en quelques groupes principaux:

1<sup>o</sup> Les documents du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, concernant surtout l'histoire du protestantisme et la théologie calvinienne, à Genève et au dehors, et pour une part l'histoire générale;

<sup>1</sup> *M. D. G.*, t. XXII, p. 322.

2° Les manuscrits de Th. Agrippa d'Aubigné;

3° Les documents du XVIII<sup>e</sup> siècle, concernant l'histoire politique et économique de Genève et dans une certaine mesure l'histoire littéraire et artistique.

Pour mettre en relief la valeur et l'intérêt de ces documents, il est nécessaire de retracer brièvement la carrière des divers membres de la famille Tronchin.

\* \* \*

L'histoire religieuse de Genève au XVII<sup>e</sup> siècle est dominée par deux personnalités de premier plan, Théodore Tronchin et son fils Louis, qui, à eux deux, remplissent presque entièrement le siècle. Nous n'avons pas à parler ici des autres théologiens, tels Jean Diodati et Bénédicte Turretini, qui ont joué, eux aussi, un rôle important.

La famille Tronchin a été admise à la bourgeoisie en 1579, en la personne de Rémi Tronchin, venu de Provence.

En 1582 lui naît à Genève un fils, Théodore, qui est présenté au baptême par Théodore de Bèze, son parrain. Théodore commence ses études de théologie à Genève, puis fait son tour d'Europe. Il visite les universités de Bâle, Heidelberg, Francfort, celles de Hollande, entre autres Leyde, où il soutient des thèses publiques et — détail à retenir — où il suit l'enseignement de Gomar. De là il se rend en Angleterre, puis en France. Il rapporte de ses pérégrinations, comme c'était l'usage, un *Liber amicorum*, qui s'ouvre par un autographe de Théodore de Bèze, dont l'écriture tremblée est celle d'un vieillard de 81 ans, et qui se continue par les professeurs genevois Ch. Perrot, Ant. de La Faye, J. Pinault et par les savants étrangers avec qui l'étudiant s'est lié en cours de route: D. Chamier, Merula, Jos. Scaliger, Casaubon, etc.

A peine de retour à Genève, en 1606, à l'âge de vingt-quatre ans, il est nommé professeur de langue hébraïque. L'année suivante, il épouse Théodora Rocca, petite-fille de la seconde femme de Th. de Bèze, que celui-ci avait adoptée. C'est grâce à cette alliance que Tronchin hérita, au décès de Catherine del Piano, veuve de Th. de Bèze, ce qui restait des papiers de ce dernier. Et voilà l'origine d'un premier ensemble de documents, les plus anciens de la collection.

Ce n'est plus là, malheureusement, qu'une très petite partie des papiers et de la correspondance de Bèze. Celui-ci avait, en effet, aliéné de son vivant déjà sa bibliothèque et une grande partie de sa correspondance. Il les avait vendues en 1598 à un de ses pensionnaires, un noble Silésien, Georges Sigismond de Zastrisel. A vrai dire, les documents contemporains qui nous renseignent sur cette vente ne parlent que de bibliothèque et de livres. Nulle part il n'est question de lettres et de manuscrits. Cependant Hippolyte Aubert, qui a diligemment copié, dans tous les lieux où elle est dispersée, la correspondance de Bèze, n'a pas mis en doute qu'elle ait fait partie du lot cédé à Zastrisel. D'ailleurs une grande partie de ces lettres se trouvent

maintenant à la Bibliothèque de Gotha, réunies dans deux gros recueils dont le premier contient une note disant qu'ils ont appartenu originairement aux Zastrisel.

Cependant il subsiste encore dans les archives Tronchin quelques pièces importantes, des titres et actes concernant Th. de Bèze et sa famille, des lettres de noblesse, son acte de bourgeoisie, les contrats de son second mariage, son testament, des lettres de son père et autres personnes de sa famille, des documents relatifs à l'affaire des bagues du roi de Navarre, le futur Henri IV, déposées entre les mains de Bèze, et aux relations du même prince avec le comte de Montbéliard en 1588, des mémoires anonymes sur les affaires de France en cette même année 1588, les pouvoirs donnés par Henri de Navarre à un certain nombre de personnages — dont Th. de Bèze et De la Roche Chandieu — de traiter toutes affaires en son nom.

La correspondance proprement dite comprend environ 200 lettres, écrites par Bèze ou adressées à Bèze, parmi lesquelles les lettres échangées avec le roi Henri de Navarre et avec sa sœur Catherine de Bar, avec Jean de Serres, etc.

On constate aussi, sans pouvoir l'expliquer à première vue, la présence de lettres adressées au duc de Bouillon et à divers autres personnages, de plusieurs lettres de Calvin, qui ne sont pas adressées à Bèze, d'autres adressées à Calvin, d'une douzaine de lettres de Farel à Viret et différents écrits du XVI<sup>e</sup> siècle. Il y a là aussi une copie ancienne du Discours d'adieu de Calvin aux ministres, prononcé le 28 avril 1564, et qui a été publié dans les *Opera Calvini*, mais en partie seulement. Deux volumes contiennent des documents sur la Réformation à Lausanne (1542-1558), et plusieurs recueils concernent les Eglises réformées étrangères.

Mais revenons à Théodore Tronchin.

En 1610, à 28 ans, il est déjà recteur de l'Académie et occupe cette charge jusqu'en 1615, date à laquelle il succède à Ant. de La Faye dans la chaire de théologie qu'avait illustrée Calvin. Le voilà au premier rang, avec Jean Diodati, son aîné de quelques années, qui occupe la seconde chaire de théologie. Tous deux sont délégués en 1618 par l'Eglise au fameux Synode de Dordrecht, convoqué à l'instigation du prince d'Orange, Maurice de Nassau. Deux tendances théologiques adverses s'y affrontent : les Gomaristes, disciples de Gomar, partisans de la stricte orthodoxie calvinienne, et les Arminiens, disciples d'Arminius, défenseurs de la liberté de pensée. Les deux Genevois sont à la tête des tenants de la stricte orthodoxie (doctrine de la prédestination, etc.) qui finit par triompher, après plusieurs mois de discussions âpres et violentes.

D'où trois volumes consacrés au Synode, l'un contenant le journal de Th. Tronchin, les autres des actes y relatifs, presque entièrement de sa main.

A côté de ces documents importants, mentionnons-en de moins sévères, où nous glanerons de curieux détails sur la vie de tous les jours. C'est par exemple le compte des dépenses effectuées par Tronchin pendant son voyage à Dordrecht en compagnie de son frère Jacques et de Jean Diodati, second délégué. C'est aussi la

correspondance que Tronchin entretint avec sa femme pendant son séjour et qui nous est parvenue en partie.

Il rapportait, en souvenir du Synode, une magnifique médaille en or, que les Etats généraux avaient offerte aux 28 délégués étrangers. Elle est maintenant la propriété du Musée historique de la Réformation. Jules Crosnier l'a reproduite en réduction, dans son étude sur les collections de Bessinge <sup>1</sup>. Elle mesure 58 mm. de diamètre.

Par son testament daté de 1630, le grand soldat huguenot, Agrippa d'Aubigné, qui va mourir dans le château du Crest à Jussy, lègue ses manuscrits à Théodore Tronchin :

« Il me reste, dit-il, à disposer de mes enfants spirituels... Je ne puis en ce lieu m'étendre à l'énumération... de mes écrits, réservant cela au mémoire exprès que j'espère donner à leurs tuteurs. A cette charge, je convie et prie M. Tronchin, le pasteur et docteur en théologie, et lui donne pour coadjuteur Nathan d'Aubigné... Je désire donc que ma femme, ayant mis à part ce qui concerne les affaires de la maison, mette confidemment tout le reste entre les mains de M. Tronchin...

« Sous le terme de mes livres sont compris ceux que j'ai ci-devant fait imprimer, les manuscrits et ceux de divers auteurs qui sont pour le présent en mon cabinet... »

Tronchin entra en possession de ce legs trois ans plus tard, ainsi qu'en témoigne le récépissé qu'il en a donné le 27 février 1633 à Nathan d'Aubigné et qui figure dans un des volumes <sup>2</sup>.

Les manuscrits de d'Aubigné forment 11 volumes.

C'est de ces originaux que se sont servis Réaume et de Caussade pour leur grande édition des œuvres de d'Aubigné, qu'ils ont publiée en six volumes de 1873 à 1892. Ils ont été utilisés aussi par les éditeurs plus récents des *Tragiques*, en particulier par MM. Garnier et Plattard. Il constitue, dans la collection Tronchin, un groupe à part et font partie du lot acquis par la Bibliothèque.

Au début de 1632, le duc de Rohan, chef des troupes françaises aux Grisons, demanda à la République de Genève de lui céder Tronchin comme pasteur. Elle y consentit et Tronchin passa six mois aux Grisons. Il resta dès lors en correspondance avec Henri de Rohan, dont on a conservé une trentaine de lettres. A la mort du duc, en 1638, Tronchin fut chargé de prononcer son éloge funèbre. Plusieurs documents se rapportent à cet événement.

Théodore Tronchin est devenu avec Diodati le chef incontesté de l'Eglise. Il est en relations avec les Eglises réformées de tous les pays; il correspond avec les

<sup>1</sup> *Nos anciens et leurs œuvres*, 8<sup>m</sup>e année, 1908.

<sup>2</sup> Il a été reproduit dans le *Bull. prot. franç.*, 12<sup>m</sup>e année, 1863, p. 465.

princes et avec les théologiens suisses et étrangers: le margrave de Baden, Bréderode, Anjorant, Mestrezat, Le Faucheur, Stucki et bien d'autres. Sa correspondance comprend environ 750 lettres.

On a de lui aussi des harangues et des discours, qu'il a prononcés devant les Conseils, à l'ouverture des séances solennelles et aux Promotions.

En 1657, il meurt chargé d'ans et d'honneurs.

Il nous a laissé un « livre de raison » où il a noté soigneusement la date de naissance de ses enfants, les nourrices que sa femme a engagées, les pensionnaires qu'il a reçus chez lui, les sommes qu'on lui doit ou qu'on lui a payées. Notons encore ce détail: tout un mémoire de Tronchin sur l'affaire Morus (1648) est écrit au verso de thèmes latins d'élèves du Collège. Ainsi nous ont été conservées les copies d'examens d'une cinquantaine de collégiens, avec leurs noms et la classe à laquelle ils appartenaient (1640-47).

Quelques années après, ce sera l'un de ses fils, Louis, qui prendra sa succession. Louis, né en 1629, est le 16<sup>me</sup> de ses enfants. Il fait ses études à Genève, puis, comme son père, fait son tour d'Europe. De 1654 à 1661, il exerce le ministère à Lyon. A la fin de 1661, il est appelé à Genève pour occuper la troisième chaire de théologie nouvellement créée. En 1663 déjà, il est recteur de l'Académie. Il va, comme son père, occuper une place éminente dans l'Eglise et dans l'Académie jusqu'à sa mort, en 1705.

Mais la comparaison avec la carrière paternelle s'arrête à ces ressemblances extérieures. Tandis, en effet, que Théodore Tronchin a été le champion intransigeant de la stricte orthodoxie calviniste, son fils, qui a étudié à Saumur, a subi profondément l'influence de l'école cartésienne et sera un tenant des idées libérales qui se font jour. Il pratiquera la tolérance à l'égard des opinions religieuses et il défendra de toutes ses forces la liberté de pensée. La lutte ne sera pas facile et il faudra beaucoup de diplomatie, en même temps que beaucoup de fermeté, pour faire triompher le nouveau principe. Peu à peu cependant, avec l'aide de son neveu, Jean-Robert Chouet, élève lui aussi de Saumur et imbu des mêmes idées, qu'il parvient à faire nommer professeur de philosophie en 1669, Louis Tronchin, sans violence mais sans faiblesse, fera sauter l'édifice de la vieille théologie.

Sa correspondance est encore plus abondante que celle de son père. Elle comprend environ 1300 lettres, de savants, philosophes et théologiens suisses et étrangers: Jean LeClerc, Bayle, J.-R. Chouet (datées de Saumur), Mestrezat, Daillé, Drelincourt, Chamier, Burnet, évêque de Salisbury, etc.; la correspondance avec Ostervald occupe à elle seule deux volumes. Sont conservées aussi les minutes de lettres écrites par Louis Tronchin lui-même, de nombreux discours et harangues et des écrits théologiques (concernant entre autres le *Consensus*, les piétistes, la nouvelle version des Psaumes).

L'ensemble des papiers recueillis par Théodore et Louis Tronchin — à l'exception des « Mémoires relatifs à l'histoire de France » aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (8 volumes) et des manuscrits d'Agrippa d'Aubigné, qui font partie du lot de la Bibliothèque — comporte 130 recueils, qui forment la part du Musée de la Réformation.

On ne possède pas de biographie complète des deux célèbres théologiens, ni d'étude définitive concernant cette période. Archinard a consacré aux *Théologiens du nom de Tronchin*<sup>1</sup> une note très bien faite, mais très succincte. Leur carrière académique a été magistralement décrite par M. Ch. Borgeaud dans son *Histoire de l'Université*<sup>2</sup>. Et c'est à peu près tout. Il y a là une lacune à combler, pour laquelle les documents abondent, qui permettront de compléter aussi l'histoire encore mal connue du protestantisme et de l'évolution théologique au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Avec Louis Tronchin se clôt, en 1705, la période que l'on pourrait appeler « théologique » dans l'histoire de la famille Tronchin. Il y a bien eu encore un Louis II, petit-fils du précédent, qui fut aussi professeur de théologie, mais il n'a joué qu'un rôle effacé.

\* \* \*

Il nous reste à examiner les papiers des Tronchin hommes d'Etat, hommes d'affaires, hommes de science et amateurs d'art au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les fils de Louis Tronchin, Antoine et Jean, jouèrent tous deux un rôle politique et occupèrent les premières magistratures.

ANTOINE (1664-1730) était docteur en droit<sup>4</sup>. Il remplit diverses fonctions : membre du CC, auditeur, châtelain de Jussy et autres lieux, syndic, lieutenant, premier syndic en 1723. Il a laissé des comptes de ses châtelainies et de la garnison, des notes sur l'administration des deniers publics, des notes historiques et juridiques, des discours. Il eut à s'occuper de la succession de Neuchâtel; il prit part aux négociations avec Fribourg de 1709 à 1712, et à d'autres affaires sur lesquelles il subsiste des documents abondants.

Son frère JEAN (1672-1761) suivit une carrière analogue à celle de son aîné. Comme lui, il fut docteur en droit, du CC, auditeur, châtelain de Jussy. Mais il fut en outre procureur général et membre du Petit Conseil. En 1734, il fut déposé

<sup>1</sup> *Bull. prot. franç.*, t. XIII, p. 175.

<sup>2</sup> T. I, *passim*.

<sup>3</sup> M. Albert MONTANDON a présenté à la Faculté de théologie de Paris, en 1894, une intéressante thèse consacrée à *L'évolution théologique à Genève au XVII<sup>e</sup> siècle*. Mais il n'a pas eu connaissance des papiers Tronchin. Il n'a utilisé que les archives de Budé et a insisté presque uniquement sur le rôle des théologiens du nom de Turretini.

<sup>4</sup> M. Ed. FAVRE a publié un traité de lui sur *L'Etat du gouvernement présent de la République de Genève* (en 1721), dont il avait retrouvé le manuscrit autographe à Zurich (*M.D.G.*, t. XXV, p. 203 et suiv.)



comme étant compromis dans l'affaire du tamponnement. Au cours de fréquents séjours à Paris, il se lia avec Daniel Martine (1649-1729), chargé des affaires de Genève et de celles du landgrave de Hesse-Cassel à la cour de France. Il hérita de ses papiers, ce qui explique la présence de lettres adressées à Martine et d'un dossier relatif à la conspiration de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à la cour de France, contre le duc d'Orléans, régent du royaume (1718).

Il subsiste beaucoup de lettres adressées aux deux frères, Antoine et Jean, sans qu'il soit toujours facile de discerner lequel des deux est le destinataire, et aussi des documents relatifs aux troubles de 1734-1738, auxquels Jean fut mêlé.

Le fils d'Antoine, JEAN-ROBERT (1702-1788), est ce banquier de Paris et de Lyon qui devint en 1762 fermier général. Il fut fort bien en cour. C'est lui qui fut le banquier de Voltaire, à l'intention duquel il acheta les Délices en 1755.

Il ne faut pas le confondre avec son cousin (1710-1793), qui portait les mêmes prénoms et qui était de huit ans plus jeune; celui-ci fut le fameux procureur général qui, en 1762, requit contre l'*Emile* et le *Contrat social* et écrivit les *Lettres de la campagne*. Il a joué un rôle politique important. Aussi les archives Tronchin fournissent-elles d'abondants documents sur les troubles politiques à Genève à partir de 1757, accompagnés de notes et de lettres de Jean-Robert, sa correspondance avec Crommelin, ministre de la République à la cour de France, avec le colonel Pictet, le chevalier de Beauteville, Choiseul, etc., ses plaidoyers et discours, un dossier sur le projet d'alliance des Suisses avec la France en 1776, etc.

C'est le frère du procureur général, JACOB (1717-1801), qui acheta en 1774 la terre de Bessinge, restée jusqu'à nos jours la propriété de la famille. Très épris d'art et de littérature, comme son cousin François, il forma une galerie de tableaux qui sont encore pour la plupart l'ornement de la maison de Bessinge, ainsi qu'une bibliothèque composée surtout de classiques.

Il fut auditeur et conseiller. Durant ses séjours en Angleterre et à Paris, il avait noué de nombreuses relations, entre autres avec Vergennes, qui lui permirent de rendre de signalés services à la République de Genève.

Tous ces Tronchin ont entretenu entre eux une correspondance dont il subsiste une bonne partie. C'est une mine de renseignements sur les événements du XVIII<sup>e</sup> siècle qui n'a, sauf erreur, pas encore été exploitée et qui apportera sans doute de précieuses informations. Parmi les lettres qu'ils ont reçues, il faut mentionner, en outre, celles de Saladin de Crans, le chef des constitutionnaires, sur les événements des années 1780 à 1784, celles de Jean de Muller, de Bonstetten, des Necker et de bien d'autres.

Mais nous n'en avons pas fini avec la « tribu des Tronchin », comme l'appelait Voltaire.

Les papiers et la correspondance du fameux médecin THÉODORE TRONCHIN (1709-1781) forment 14 volumes, sur lesquels nous pouvons être brefs, puisque Henry Tronchin en a tiré la matière d'une biographie parue en 1906.

Rappelons seulement que le Dr Tronchin, arrière-petit-fils de Théodore le théologien, a été en correspondance avec J.-J. Rousseau, Voltaire, d'Alembert, Diderot, Buffon, Montesquieu, avec Boerhaave et d'autres médecins, avec Vergennes et le duc d'Orléans. On a de lui encore des lettres à sa famille, et enfin des notes scientifiques, trois registres où il a consigné les consultations qu'il a données à ses malades, et des papiers divers.

Son fils FRANÇOIS, qui fut secrétaire des commandements du duc d'Orléans et trésorier du marc d'or, a laissé des papiers relatifs à sa charge.

Leurs descendants ont fondé la branche allemande des Tronchin, qui est, sauf erreur, éteinte.

FRANÇOIS (1704-1798), fils d'Antoine, est connu sous le nom du « conseiller » François Tronchin. A lui aussi Henry Tronchin a consacré un volume. C'était un amateur d'art et de littérature, qui réunit une très belle collection de tableaux, ou plutôt successivement deux collections, et qui écrivit des tragédies et cinq volumes de *Récréations dramatiques*. Il était grand ami de Voltaire, de Grimm, dont on a de nombreuses lettres, ainsi que de Ch. Bonnet, du comte d'Harcourt, de Hennin, le résident de France, d'artistes tels que Joseph Vernet, des Genevois Liotard, P.-L. de la Rive, Saint-Ours, dont il était le protecteur, et de marchands de tableaux, ses fournisseurs. Sa correspondance ne compte pas moins de 850 lettres.

Il a laissé en outre de nombreux mémoires pour le Conseil — car il fut un « Conseiller » actif et dévoué — sur des questions économiques et commerciales, telles que la poste aux lettres, les messageries, la contrebande, sur des affaires diplomatiques et sur toutes sortes de sujets: la restauration de Saint-Pierre par exemple. Au total 24 recueils.

De JEAN-ARMAND, qui fut résident de Genève à Paris de 1787 à 1792, est conservée une correspondance diplomatique qui devrait être aux Archives d'Etat et qui y retrouvera sans doute sa place. Elle contient entre autres les lettres que le secrétaire d'Etat Puerari lui écrivait de Genève, des mémoires et un journal. C'est de Jean-Armand que descend la branche actuelle des Tronchin.

Le correspondant le plus abondant des Tronchin fut sans conteste Voltaire.

Voltaire, comme on sait, a été en relations avec plusieurs membres de la famille Tronchin, en particulier avec Jean-Robert, son banquier à Lyon, qui acheta pour lui les Délices, avec le conseiller François, qui fut son intermédiaire auprès des magistrats et du clergé genevois, dans ses nombreux démêlés occasionnés par son intempérance de plume et de langage, avec le docteur Théodore Tronchin, qui fut le médecin de l'éternel malade. Avec tous Voltaire entretint une correspondance

considérable pendant plusieurs années, à partir de 1754. De cette correspondance, il subsiste près de 600 lettres, en bonne partie autographes.

Gaullieur, qui en a eu connaissance, en a publié un certain nombre dans la *Revue suisse* de 1855. Deux ans après, l'éditeur des *Lettres inédites de Voltaire*<sup>1</sup>, Alph. François, a republié quelques-unes de celles-ci, mais en partie seulement, et la *Correspondance générale* (édition Moland) s'est bornée à reprendre les lettres publiées par François, sans même reproduire, loin de là, toutes celles publiées par Gaullieur.

Henry Tronchin, à son tour, a abondamment puisé dans la mine si riche que lui avaient léguée ses ancêtres, pour composer ses biographies du *Conseiller François Tronchin* et du *Docteur Théodore Tronchin*.

Malgré ces diverses publications, il reste encore bien des lettres inédites de Voltaire. D'ailleurs aucun des éditeurs ne s'est astreint à une très grande exactitude et aux règles que s'impose aujourd'hui une édition critique. Il y aurait donc là matière à un important supplément à la *Correspondance générale*. Cela ne veut pas dire que l'on glanerait un grand nombre de renseignements nouveaux dans les lettres inédites, car Voltaire se répétait beaucoup.

\* \* \*

Cette longue nomenclature n'est pas complète encore. Les archives Tronchin contiennent, comme tous les fonds d'archives de familles genevoises, une quantité d'imprimés et de copies de pièces manuscrites relatives à l'histoire de Genève, des pièces de vers, des factums judiciaires. L'Escalade a son dossier de pièces imprimées et manuscrites; les troubles politiques du XVIII<sup>e</sup> siècle sont l'objet de nombreux documents.

Il faudrait mentionner aussi une dizaine d'opuscules rarissimes du XVI<sup>e</sup> siècle.

Et maintenant, pour conclure par un chiffre cet aperçu bien sec et superficiel, disons que le fonds Tronchin, tel qu'il a été recueilli par la Société du Musée historique de la Réformation et la Bibliothèque publique et universitaire, contient à peu près 5000 lettres et un nombre considérable de pièces de toutes sortes, dont seul un inventaire détaillé pourra donner une idée exacte. La part de la Bibliothèque se monte au total à 250 recueils. C'est sans doute une justification suffisante de l'effort qui a été fait par les deux institutions mentionnées pour conserver à Genève une source d'informations aussi riche.

<sup>1</sup> Paris, 1857, 2 vol.

